

Office des affaires
acadiennes
Plan d'affaires
2009-2010

A. Table des matières

A. Table des matières	2
B. Message du ministre et de la directrice générale	3
C. Mission, vision et mandat.....	4
D. Contexte de la planification	5
E. Objectifs stratégiques, secteurs principaux d'activités, priorités et mesures du rendement 7	
E.1 Objectifs stratégiques	7
E.2 Secteurs principaux d'activités	8
E.3 Priorités et mesures du rendement	12
Objectif stratégique 1	12
Objectif stratégique 2	16
Objectif stratégique 3	21
F. Stratégie en matière de ressources humaines	26
G. Contexte budgétaire	28

B. Message du ministre et de la directrice générale

En 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes finalisera les négociations avec le ministère du Patrimoine canadien afin de conclure une nouvelle Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français pour 2009-2010 à 2012-2013. L'entente appuiera la mise en œuvre du Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse en matière de services en français 2009-2013, qui entraînera des progrès réels et durables dans l'élaboration et la prestation des services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Compte tenu de ces événements, le plan d'affaires 2009-2010 de l'Office des affaires acadiennes met l'accent sur les mécanismes mis en place au sein du gouvernement afin de mieux appuyer la *Loi sur les services en français* et son règlement. Le plan met aussi l'accent sur l'augmentation du soutien offert au gouvernement pour faciliter la prestation de services en français et sur la réponse aux besoins de la communauté acadienne et francophone.

Parmi ses activités en 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes prévoit améliorer l'accès à la formation linguistique en français pour les employés du gouvernement, encourager les employés du gouvernement à utiliser les outils d'offre active du programme d'identité visuelle *Bonjour!*, faire participer la communauté acadienne et francophone à une initiative de mobilisation communautaire et entamer le processus d'évaluation de l'efficacité du *Règlement sur les services en français* dans l'atteinte des objectifs.

Une grande partie des progrès effectués par l'Office des affaires acadiennes en 2009-2010 sera un résultat direct de sa collaboration continue avec les ministères et offices représentés au sein du Comité de coordination des services en français et les autres institutions publiques désignées qui offrent des services en français. Cette collaboration fait la promotion d'une meilleure compréhension de l'intention de la *Loi sur les services en français* et en fin de compte, mène à des politiques, des lignes directrices et des outils pratiques que tout le monde peut utiliser.

Original signé

Graham Steele
Ministre des Affaires acadiennes

Original signé

Vaughne Madden
Directrice générale

C. Mission, vision et mandat

C.1 Mission

La mission de l'Office des affaires acadiennes est d'offrir des conseils et de l'appui aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État pour leur permettre de créer et d'adapter des politiques, des programmes et des services reflétant les besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

C.2 Vision

L'Office des affaires acadiennes prévoit une communauté acadienne et francophone dynamique qui profite d'un appui considérable de la Province de la Nouvelle-Écosse, permettant ainsi à ses membres de grandir et de se développer en tant que peuple.

C.3 Mandat

Les objectifs et les buts de l'Office des affaires acadiennes, tels qu'énoncés dans la *Loi sur les services en français*, sont :

- a) de veiller à ce que le gouvernement demeure conscient des besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- b) de fournir aux ministères, offices et organismes gouvernementaux, tout comme aux sociétés d'État, des conseils et des mesures de soutien favorisant l'élaboration, l'adoption ou la prestation de programmes, de politiques et de services adaptés aux besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- c) de servir d'organisme central de soutien auprès des autres ministères en matière de services en français au sein du gouvernement;
- d) de nouer aux paliers provincial, national et international des partenariats avec les organismes acadiens et francophones;
- e) de veiller à ce que les besoins de la collectivité acadienne et francophone soient pris en compte dans l'élaboration des programmes, des politiques et des services;
- f) de reconnaître l'apport de la collectivité acadienne et francophone.

D. Contexte de la planification

La *Loi sur les services en français* (la *Loi*), adoptée en décembre 2004, définit le rôle de l'Office des affaires acadiennes à titre d'organisme central de soutien pour la prestation des services en français par le gouvernement.

L'objet de la *Loi sur les services en français* s'applique au gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans son ensemble, et non seulement à l'Office des affaires acadiennes :

- *de favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone;*
- *de pourvoir à la prestation, par les institutions publiques désignées, de services en français destinés à la collectivité acadienne et francophone.*

Le *Règlement sur les services en français*, adopté en décembre 2006, désigne les institutions publiques qui sont responsables en vertu de la *Loi*, et clarifie les services qui doivent être offerts en français. Les institutions publiques désignées doivent préparer et publier un plan de services en français chaque année depuis 2007-2008 afin de présenter la façon dont elles prévoient augmenter ou améliorer les services qu'elles offrent en français. Depuis 2008-2009, les plans de services en français incluent aussi un rapport d'étape pour l'année précédente.

En plus des rapports d'étape inclus dans les plans de services en français annuels, l'Office des affaires acadiennes a publié deux rapports annuels résumant les progrès effectués par le gouvernement dans l'amélioration et la prestation de services en français. Le prochain rapport d'étape du gouvernement de la Nouvelle-Écosse sera publié à l'automne 2009.

Grâce à la collaboration du Comité interministériel de coordination des services en français, les institutions publiques désignées reconnaissent leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et contribuent à changer la culture au sein de la fonction publique de façon à ce que la prestation de services en français deviennent de plus en plus intégrée à la planification, à l'élaboration et à la prestation des services en général.

La communauté acadienne et francophone fait face aux mêmes enjeux sociaux qui touchent l'ensemble de la Nouvelle-Écosse, y compris les tendances démographiques qui suggèrent le vieillissement de la population, l'exode et le déclin de la population dans les régions rurales. La disponibilité des services gouvernementaux en français et le soutien des initiatives de développement communautaires auront un impact sur la préservation et l'essor de la communauté acadienne et francophone. Il est essentiel que le gouvernement maintienne un dialogue continu avec la communauté acadienne et francophone afin de comprendre comment le gouvernement peut mieux répondre aux besoins de la communauté.

Les partenariats et la coopération horizontale jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des services offerts par l'Office des affaires acadiennes. L'Office continuera de maintenir les relations existantes avec les intervenants et d'établir de nouvelles relations, au besoin. De plus, le fait de travailler avec les autres provinces et le gouvernement fédéral nous permettra de miser sur les meilleures pratiques et de collaborer sur des initiatives communes qui contribuent à l'amélioration des services pour les Acadiens et les francophones.

Le nouveau Plan stratégique pour les services en français, élaboré pour la période de 2009 à 2013, guidera les mesures prises par l'Office des affaires acadiennes au cours des quatre prochaines années. L'Office des affaires acadiennes continuera d'appuyer le gouvernement en aidant les institutions publiques désignées à élaborer et à offrir des services en français qui répondent aux besoins de la communauté. L'Office visera à augmenter le niveau de services offerts au sein du gouvernement à l'appui de la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*.

E. Objectifs stratégiques, secteurs principaux d'activités, priorités et mesures du rendement

E.1 Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques de l'Office des affaires acadiennes s'allignent avec les objectifs du Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français pour 2009-2013. Ce plan a été développé avec la collaboration du Comité de coordination des services en français.

Objectifs stratégiques de l'Office des affaires acadiennes	Plan stratégique pour les services en français 2009-2013
<p>Objectif stratégique 1</p> <p>Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p> <p>Objectif stratégique 2</p> <p>Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.</p> <p>Objectif stratégique 3</p> <p>Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.</p>	<p>Objectif général</p> <p>Développer et améliorer les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à sa communauté acadienne et francophone, ainsi qu'appuyer les initiatives qui permettront de renforcer la vitalité de cette communauté et de poursuivre son développement.</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <ol style="list-style-type: none">1. Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la Loi sur les services en français.2. Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.3. Appuyer la communauté acadienne et francophone pour assurer son développement à long terme et sa durabilité.

E.2 Secteurs principaux d'activités

Secteur principal d'activité 1 : Renforcement du cadre législatif pour les services en français.

Le renforcement du cadre législatif est une activité clé qui permettra d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français. L'Office des affaires acadiennes travaille en collaboration avec le gouvernement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées sont conscientes de leurs obligations en vertu de la Loi sur les services en français.

La *Loi sur les services en français*, adoptée en décembre 2004, et le règlement, qui est entré en vigueur en décembre 2006, forment la base du cadre de travail législatif pour les services en français. Les plans annuels de services en français, exigés de tous les ministères et autres institutions publiques désignées, donnent des renseignements spécifiques détaillés sur les services en français qui seront offerts et améliorés au cours de chaque année.

En remplissant ses obligations et son mandat, l'Office des affaires acadiennes offre du soutien et des conseils pour aider les ministères à développer leurs services en français et à respecter leurs obligations en vertu de la *Loi*.

L'Office des affaires acadiennes préside le Comité de coordination des services en français. Ce comité aide et conseille le ministre des Affaires acadiennes en ce qui a trait à la mise en œuvre de la *Loi*, en définissant et en entreprenant des initiatives conjointes et en explorant les possibilités de renforcer le niveau de services gouvernementaux en français dans la province de la Nouvelle-Écosse. Le Comité de coordination identifie ses résultats visés annuellement, et travaille en collaboration afin de réaliser ses objectifs.

Avec le cadre législatif qui est en place, et avec le soutien offert par l'Office des affaires acadiennes, le gouvernement sera en mesure de contribuer à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone.

Secteur principal d'activité 2 : Relations interministérielles

L'Office des affaires acadiennes considère que le processus de développement des services en français est un processus de collaboration et de coopération. L'Office des affaires acadiennes offre des services de soutien aux ministères, offices et autres institutions publiques afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs services en français.

L'Office des affaires acadiennes, en collaboration avec le comité interministériel de coordination des services en français, utilise une approche de collaboration et de coordination pour renforcer la capacité qu'a le gouvernement d'offrir des services en français, en particulier dans les domaines qui affectent l'ensemble du gouvernement, comme le recrutement et la formation d'employés bilingues, les consultations publiques et les communications.

À titre d'organisme central, l'Office des affaires acadiennes offre directement des conseils et du soutien à l'ensemble du gouvernement : services de traduction, conseils en communication, aide financière dans le cadre de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français, conseils stratégiques, et accès à la formation linguistique en français. L'Office offre des outils tels que le programme d'identité visuelle *Bonjour!* afin d'aider le gouvernement à promouvoir la disponibilité des services en français auprès de la communauté. L'Office aide également à faciliter les communications entre la communauté acadienne et francophone et le gouvernement.

L'Office des affaires acadiennes participe à des initiatives interministérielles visant à s'assurer que les besoins de la communauté acadienne et francophone sont pris en considération, par exemple la table ronde sur la diversité (Diversity Round Table) dirigée par la Commission de la fonction publique, le groupe consultatif sur le développement communautaire (Community Development Advisory Group) dirigé par le ministère du Développement économique et rural, le comité interministériel de l'Entente relative au marché du travail (Labour Market Agreement Interdepartmental Committee) dirigé par le ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre, le conseil de planification à long terme (Long Term Planning Council) dirigé par le ministère des Finances, et le forum des cadres supérieurs responsables des politiques (Senior Policy Executives Forum) dirigé par le Conseil du trésor et de la politique.

Secteur principal d'activité 3 : Relations intergouvernementales

L'Office des affaires acadiennes établit des relations aux niveaux interprovincial, national et international afin d'aller de l'avant dans la prestation des services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et de contribuer au développement de sa communauté acadienne et francophone.

Le ministère du Patrimoine canadien est un partenaire clé dans la prestation de services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. L'Office des affaires acadiennes gère l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français, qui offre du financement pour la planification, le développement et la prestation des services en français par le gouvernement provincial.

En 2008-2009, le Comité de coordination des services en français a élaboré un Plan stratégique pour les services en français qui définit les objectifs et les actions prévues au cours des quatre prochaines années (2009-2013) en vue d'améliorer les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Ce plan stratégique servira aux négociations d'une nouvelle entente bilatérale pour la période de 2009 à 2013.

Une autre relation intergouvernementale importante pour l'Office des affaires acadiennes est celle que nous avons établie avec le gouvernement du Québec, par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). L'Accord de coopération et d'échanges, conclu entre les deux provinces en septembre 2002, encourage la coopération par l'entremise d'activités en

français et d'échanges dans les domaines de l'éducation, de la culture, des communications, de la jeunesse, de la langue française, de la santé, de l'économie et du tourisme.

Le ministre des Affaires acadiennes maintient une relation avec les autres provinces et territoires ainsi qu'avec le ministère du Patrimoine canadien par sa participation à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC). Cet organisme intergouvernemental a été créé en 1994 et réunit les ministres responsables de la francophonie canadienne au niveau fédéral, provincial et territorial. Les membres de la CMFC se rencontrent chaque année pour se concentrer sur des sujets liés à la francophonie canadienne et pour entamer des discussions qui favorisent l'élaboration de politiques publiques visant à renforcer la dualité linguistique du pays. La CMFC entreprend des initiatives qui permettent d'augmenter et d'améliorer les services en français, contribuant ainsi à la vitalité des communautés et des cultures francophones.

La CMFC est appuyée par le Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne, un réseau de fonctionnaires provinciaux, territoriaux et fédéraux. Le personnel de direction de l'Office des affaires acadiennes participe à ce groupe afin d'y représenter la Nouvelle-Écosse.

Aux niveaux national et international, l'Office des affaires acadiennes offre du soutien à la section néo-écossaise de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, une organisation regroupant des parlementaires francophones. En septembre 2009, les membres de la Région Amérique se réuniront à Halifax. L'Office des affaires acadiennes sera responsable de la logistique de cette rencontre.

L'Office des affaires acadiennes favorise les échanges sociaux, culturels et économiques avec d'autres pays et régions francophones, au besoin, par exemple la France et la Louisiane, afin d'augmenter la concurrentialité de la communauté acadienne et francophone sur la scène mondiale.

Secteur principal d'activité 4 : Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone

La force et la solidarité de la communauté acadienne et francophone sont des facteurs clés dans la création d'un environnement où les services gouvernementaux sont offerts en français. La relation qui existe entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone doit être soutenue.

La population ciblée principalement pour les services en français en Nouvelle-Écosse comprend près de 35 000¹ citoyens qui déclarent que le français est leur langue maternelle et une langue qu'ils comprennent toujours. Cependant, plus de 96 000² Néo-Écossais parlent le français et sont considérés comme étant des utilisateurs potentiels des services en français. Les initiatives récentes du gouvernement et de la communauté visant à attirer des immigrants francophones en Nouvelle-Écosse augmenteront le nombre de Néo-Écossais qui souhaitent obtenir des services en

¹ Recensement de 2006, langue maternelle (32 540 français seulement; 2 100 français et anglais)

² Ibid. Connaissance des langues officielles (95 010 français et anglais; 1 005 français seulement)

français.

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) est un intervenant communautaire clé pour l'Office des affaires acadiennes. Constituée en octobre 1968, la FANE est la plus ancienne association provinciale au service des Acadiens dans la province, et elle représente les intérêts des citoyens acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse. Vingt-six organismes communautaires représentant les régions géographiques, les secteurs à l'échelle de la province et les institutions sont membres de la FANE. Les membres collaborent en vue d'élaborer un plan de développement global qui présente les objectifs et les priorités de la communauté acadienne et francophone.

En 2008-2009, l'Office des affaires acadiennes a collaboré avec la FANE pour la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation du public visant à augmenter le niveau de participation citoyenne en ce qui a trait aux services en français. Une campagne de marketing a encouragé la demande et l'utilisation des services en français et a rehaussé le profil du symbole d'identité visuelle *Bonjour!*, qui est utilisé par les fonctionnaires depuis 2006-2007 pour indiquer la disponibilité des services en français.

En offrant des services en français de qualité, le gouvernement augmente sa crédibilité au sein de la communauté acadienne et francophone. En mars 2009, plus de 70 organismes acadiens et francophones de partout dans la province ont signé une « proclamation d'engagement social » et ont accepté de promouvoir et d'utiliser les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

La FANE et ses membres ont une influence sur l'élaboration des services gouvernementaux en français. Ils conseillent le gouvernement au sujet de leurs besoins et contribuent au processus d'élaboration des politiques.

En 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes maintiendra son dialogue avec la FANE et ses membres et poursuivra ses efforts visant à promouvoir la disponibilité des services en français et à encourager leur utilisation par les Acadiens et les francophones de notre province. L'Office continuera aussi à aider la FANE et ses membres à communiquer leurs besoins au gouvernement, à encourager la communauté à participer lorsque des possibilités de participation citoyenne sont présentées, et à appuyer les ministères et autres institutions publiques désignées afin de faciliter la participation des francophones lors des consultations.

E.3 Priorités et mesures du rendement

Objectif stratégique 1

Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

Activités prioritaires pour 2009-2010

1. **Promotion de la *Loi sur les services en français* et de son règlement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées soient conscientes de leurs responsabilités dans le cadre de la *Loi***

Le mandat de l'Office des affaires acadiennes à titre d'organisme de soutien central du gouvernement est d'aider les institutions publiques désignées à remplir leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français*. L'Office remplit son mandat en offrant des conseils, du soutien et des services tels que de l'aide financière et des services de traduction afin de s'assurer que les besoins des Acadiens et des francophones sont abordés dans l'élaboration et la prestation de programmes, politiques et services des institutions publiques désignées.

L'Office des affaires acadiennes rencontrera les institutions publiques désignées, au besoin, afin de leur offrir de l'aide et des conseils et aussi pour promouvoir les services qui leur sont offerts pour les aider à améliorer et à offrir des services en français. Des ressources d'information seront préparées pour promouvoir et appuyer la mise en œuvre des services en français.

Comme président du Comité de coordination des services en français, l'Office des affaires acadiennes offre du leadership dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour les services en français et appuie l'élaboration des plans annuels de services en français par les institutions publiques désignées.

Les résultats prévus par le Comité de coordination pour 2009-2010 incluent :

- a. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'examen des services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans le but d'évaluer l'efficacité du *Règlement sur les services en français* dans l'atteinte des objectifs. Cet examen doit être terminé d'ici le 31 juillet 2010.
- b. L'élaboration d'un plan d'action lié à la prestation de services en français par des tiers qui offrent des services au nom du gouvernement.
- c. L'appui au lancement du programme des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français.
- d. L'élaboration de lignes directrices pour les ressources humaines relatives aux services en français et l'appui à leur mise en œuvre par la Commission de la fonction publique.

2. Négociation et gestion de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français et mise en œuvre du Plan stratégique pour les services en français (2009-2013)

La négociation d'une nouvelle Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français pour 2009-2013 sera terminée en 2009-2010. En vertu de cette entente, la Nouvelle-Écosse recevra du financement pour contribuer à la planification, au développement et à la prestation de services en français. On prévoit que le financement du gouvernement fédéral sera d'au moins 1,4 million de dollars par année.

L'Office des affaires acadiennes gère cette entente au nom de la Nouvelle-Écosse et les fonds sont à la disposition des ministères et autres institutions publiques pour la mise en œuvre de leurs plans de services en français et pour la contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français.

3. Appui à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

La Nouvelle-Écosse est un membre actif de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC), une association de ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des enjeux relatifs à la francophonie et aux services en français à l'échelle du Canada.

Le ministre et la directrice générale sont respectivement membres du comité exécutif des ministres et du comité des fonctionnaires jusqu'à la rencontre annuelle en septembre 2009 et, à ce titre, ils offrent des conseils pour la mise en œuvre des stratégies nationales.

Les quatre objectifs stratégiques établis pour la période de 2008 à 2011 sont les suivants :

- Communiquer la vision, les stratégies et les succès de la Conférence
- Promouvoir la francophonie canadienne
- Assurer le leadership dans les domaines prioritaires pour la francophonie canadienne
- Établir un forum pour la pensée et l'influence

Un plan opérationnel appuie ces stratégies et l'Office des affaires acadiennes continuera de collaborer avec ses collègues fédéraux, provinciaux et territoriaux pour atteindre les objectifs de la CMFC.

Objectif stratégique 1 : Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.					
Résultat	Mesure	Données de l'année de référence et de l'année subséquente	Résultat ciblé pour 2009-2010	Cible ultime	Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé
Le comité de coordination des services en français fournit des conseils au gouvernement dans la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i> .	Nombre de ministères et offices désignés représentés au sein du Comité de coordination des services en français.	2006-2007 – 20 2007-2008 – 22 2008-2009 - 24	24	26	Reconnaître la contribution des coordonnateurs des services en français et la valeur de leur travail. Appuyer les sous-comités qui doivent fournir des résultats prévus. Maintenir une liste publiée et à jour des coordonnateurs des services en français.
Le gouvernement est conscient de ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et la communauté acadienne et francophone est informée des progrès réalisés par le gouvernement et de ses plans concernant les services en français.	Nombre d'institutions publiques désignées qui élaborent et publient un plan de services en français	2007-2008 - 34 2008-2009 – 34	40	47	Promouvoir les obligations du gouvernement en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> à l'échelle du gouvernement et offrir des conseils pour l'élaboration des plans. Publier un rapport annuel sur les initiatives et programmes entrepris par le gouvernement concernant l'accès aux services en français. Offrir de la formation aux fonctionnaires pour les sensibiliser davantage à la <i>Loi sur les services en français</i> et aux besoins de la communauté acadienne et francophone.

Objectif stratégique 1 : Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.					
Résultat	Mesure	Données de l'année de référence et de l'année subséquente	Résultat ciblé pour 2009-2010	Cible ultime	Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé
La Nouvelle-Écosse joue un rôle dans l'avancement de la francophonie canadienne.	Contributions effectuées à l'appui des initiatives de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne	2008-2009 était la première année du plan stratégique de la CMFC pour la période de 2008 à 2011 et sera l'année de référence	Progrès identifiés dans le plan opérationnel de la CFMC	Atteinte des objectifs de la CMFC par la mise en œuvre de 4 stratégies pour 2008-2011	Assurer le leadership de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne par la participation au comité exécutif. Contribuer aux initiatives prioritaires et participer à la Conférence annuelle des ministres.
Les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont été évalués et l'efficacité du <i>Règlement sur les services en français</i> dans l'atteinte des objectifs a été évaluée.	Améliorations à la prestation de services en français.	Nouvelle initiative pour l'année 2009-2010	Plan d'action élaboré et évaluation entamée	Évaluation terminée d'ici le 31 juillet 2010	Créer un plan d'action en collaboration avec le Comité de coordination des services en français. Consulter la communauté acadienne et francophone et les intervenants du gouvernement.

Objectif stratégique 2

Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.

Activités prioritaires pour 2009-2010

1. Coordination de la formation linguistique à l'intention des fonctionnaires et d'autres possibilités d'amélioration des connaissances

Depuis 2004-2005, l'Office des affaires acadiennes a coordonné la prestation de la formation linguistique en français pour les fonctionnaires dans plusieurs régions de la Nouvelle-Écosse. Cette formation augmente progressivement la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

En 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes coordonnera toujours la formation et offrira des outils pour miser sur la capacité de la fonction publique d'offrir des services en français dans les régions d'Halifax, de Sydney et de Tusket. L'Office des affaires acadiennes travaille également en vue d'améliorer les possibilités de formation linguistique en français à l'extérieur de ces régions géographiques.

L'Office des affaires acadiennes collaborera avec le Comité de coordination des services en français et la Commission de la fonction publique pour analyser les résultats de la question au sujet de la capacité linguistique en français dans le sondage des employés intitulé « How's Work Going? », effectué en 2009, et pour modifier, au besoin, la prestation de la formation linguistique en français en fonction de ces résultats.

Deux autres types de formation seront coordonnés :

- Les dîners-causeries en français se poursuivront, offrant la chance aux apprenants ou aux employés acadiens et francophones de la région d'Halifax de participer à de courtes séances d'information en français.
- Une séance de formation d'une journée à l'intention des fonctionnaires a été élaborée et mise à l'essai au cours des deux dernières années. La séance vise à sensibiliser davantage les fonctionnaires à la *Loi sur les services en français* et aux besoins de la communauté acadienne et francophone et sera offerte à la fonction publique en 2009-2010.

2. Prestation de services de traduction

La prestation de services en français débute souvent par la traduction d'information, qui sera mise à la disposition du public, par exemple des brochures, des formulaires de demande, des sites Web, des affiches, des communiqués de presse et des publicités.

En plus de fournir des traductions en français des renseignements publics, le service de traduction de l'Office des affaires acadiennes aide le gouvernement à communiquer directement avec les personnes ou les organismes en traduisant des lettres, des demandes et d'autres documents.

Les institutions publiques désignées peuvent offrir des services en français lors de consultations par la traduction de documents de travail, de questionnaires, de documents d'information, de rapports provisoires et de rapports finaux sur les résultats des consultations.

En 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes augmentera le nombre de traducteurs à temps plein afin de répondre à la demande croissante. De plus, l'Office examinera des façons de promouvoir une carrière en traduction afin d'encourager un plus grand nombre d'Acadiens et de francophones en Nouvelle-Écosse à travailler dans ce domaine.

3. **Projet Noria – Amélioration de l'accès à l'information parlementaire en français**

L'Office des affaires acadiennes continuera de coordonner, au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, un projet entamé au cours de l'année civile 2008 qui contribue à l'amélioration des services en français à l'Assemblée législative.

Un financement est offert par le programme Noria de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Ce programme est entièrement financé par l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie.

L'objectif principal du projet Noria est de renforcer la présence et l'accessibilité de l'information parlementaire en français et d'améliorer sa distribution dans les parlements non francophones. Le projet de la Nouvelle-Écosse s'étend sur quatre années civiles, soit de 2008 à 2011.

Les trois principaux volets du programme Noria sont les suivants :

a) Traduction de l'information parlementaire sur les sites Web :

Une grande partie du site Web d'Élections Nouvelle-Écosse et du site Web de l'Assemblée législative a déjà été traduite. La traduction du contenu et sa mise en ligne se poursuivra au cours de cette année.

b) Achat de publications en français pour la bibliothèque de l'Assemblée législative :

Plusieurs publications ont été achetées, et d'autres pourront l'être au besoin.

c) Formation linguistique en français pour les députés et le personnel de l'Assemblée législative :

La première série de cours de français offerts par l'Université Sainte-Anne a débuté en février 2009 pour une période de 12 semaines (une heure par semaine). Une évaluation sera effectuée pour déterminer si une autre série de cours sera offerte à l'automne 2009.

4. **Promotion des services en français à l'aide du logo *Bonjour!* et d'autres outils**

Le programme d'identité visuelle *Bonjour!* a été lancé en 2006-2007 pour aider le gouvernement à indiquer la disponibilité des services en français et pour encourager l'offre active. Des épinglettes,

des affiches et autres articles portant le logo *Bonjour!* ont été distribués aux employés et bureaux du gouvernement à l'échelle de la province. Le public acadien et francophone peut déterminer à quel endroit il peut obtenir des services en français grâce à l'affichage du logo *Bonjour!*

En 2008-2009, le symbole *Bonjour!* a fait l'objet d'une plus grande promotion par une campagne de marketing social communautaire visant à promouvoir les services en français et à encourager l'utilisation de ces services, ainsi que par le lancement des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français. Le symbole *Bonjour!* aide aussi le public à naviguer sur le site Web du gouvernement afin de trouver l'information et les services disponibles en français.

- En 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes continuera de promouvoir l'utilisation du symbole d'identité visuelle *Bonjour!* pour les services en français par la publicité, l'utilisation du site Web, les Prix d'excellence pour les services en français et d'autres possibilités de promotion.
- En plus de l'appui à la promotion ou la publicité pour les services offerts en français, d'autres outils d'information seront produits et distribués afin de guider le gouvernement et de le sensibiliser davantage aux obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et au rôle de l'Office des affaires acadiennes.

5. **Aide financière pour les services en français**

L'Office des affaires acadiennes gère deux ententes intergouvernementales qui offrent du financement au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour le développement et la prestation des services en français.

L'objet de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français est d'établir un cadre de collaboration pluriannuel entre le Canada et la Nouvelle-Écosse pour appuyer la planification et la prestation de services de qualité en français à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse, et pour appuyer des initiatives structurantes visant à favoriser son épanouissement. Les dépenses admissibles pourront comprendre, entre autres, les dépenses liées à la planification, à l'étude, à la recherche, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités servant à l'exécution du Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français.

L'autre entente est l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui offre de l'aide pour les initiatives dans différents secteurs tels que l'éducation, la culture, la santé et le tourisme.

L'Office des affaires acadiennes fera la promotion de ces deux ententes au sein du gouvernement, principalement par l'entremise du Comité de coordination des services en français, afin d'encourager les institutions publiques désignées à présenter des demandes de financement.

Objectif stratégique 2**Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.**

Résultat	Mesure	Données de l'année de référence et de l'année subséquente	Résultat ciblé pour 2009-2010	Cible ultime	Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé
La capacité du gouvernement d'offrir des services en français augmente.	% du personnel qui peut offrir des services en français	2003-2004 – 6,8 % du personnel interrogé possédait des compétences en français de niveau intermédiaire ou avancé. La cible pour 2008-2009 était de 6,8 %. Les résultats du sondage bisannuel effectué auprès des employés sont prévus à la fin d'été 2009.	Établir la nouvelle cible pour le sondage de 2011 après avoir examiné les données du sondage de 2009.	10 %	Évaluer les réponses aux questions sur la capacité linguistique en français du sondage intitulé « How's Work Going? » effectué auprès des employés en 2009. Déterminer la nouvelle mesure de base et réévaluer la cible ultime. Offrir des possibilités de formation linguistique en français pour les fonctionnaires afin d'améliorer leur capacité en français et offrir une formation de sensibilisation.
Des institutions publiques désignées reçoivent des traductions de documents et d'autres ressources, y compris la correspondance.	Nombre d'institutions publiques désignées qui utilisent les services de traduction	2005-2006 – 26 2006-2007 – 30 2007-2008 – 29 2008-2009 – 42	40	47	Promouvoir les services de traduction qui sont offerts. Offrir des traductions précises et en temps opportun. Recruter des traducteurs supplémentaires.

Objectif stratégique 2					
Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.					
Résultat	Mesure	Données de l'année de référence et de l'année subséquente	Résultat ciblé pour 2009-2010	Cible ultime	Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé
Les institutions publiques désignées communiquent une offre active de services en français à l'aide des articles <i>Bonjour!</i> (p. ex. les insignes et les affiches) disponibles auprès de l'Office des affaires acadiennes.	Nombre cumulatif d'institutions publiques désignées qui ont reçu les articles <i>Bonjour!</i>	2007-2008 – 27 2008-2009 – 33	38	47	Promouvoir l'utilisation et les avantages du programme <i>Bonjour!</i> à l'échelle du gouvernement. Promouvoir le programme <i>Bonjour!</i> dans la communauté acadienne et francophone comme moyen d'indiquer la disponibilité de services en français. Distribuer les articles <i>Bonjour!</i> aux institutions publiques désignées.
Les institutions publiques désignées développent, adaptent et offre des services en français à l'aide du financement des ententes intergouvernementales gérées par l'Office des affaires acadiennes.	Nombre d'institutions publiques désignées qui ont obtenu de l'aide financière.	2005-2006 - 10 2006-2007 – 17 2007-2008 – 17 2008-2009 – 17	17	Le financement disponible est utilisé et les objectifs du plan stratégique sont atteints.	Terminer la négociation de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français. Communiquer et fournir aux institutions publiques désignées des conseils au sujet des possibilités de financement. Offrir du financement aux institutions publiques désignées pour les projets relatifs aux services en français.

Objectif stratégique 3

Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

Activités prioritaires pour 2009-2010

1. Participation aux initiatives interministérielles

L'Office des affaires acadiennes continuera de participer activement aux initiatives gouvernementales dirigées par d'autres ministères et offices afin de les sensibiliser davantage aux enjeux qui touchent la communauté acadienne et francophone et afin de s'assurer que les ministères et autres institutions publiques désignées disposent de l'information nécessaire pour tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone lors de l'élaboration des politiques et des programmes et de la prestation de services.

2. Engagement de la communauté acadienne et francophone à une initiative de mobilisation communautaire

L'Office des affaires acadiennes continuera d'encourager le dialogue entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse en appuyant le développement de relations, de partenariats et d'initiatives conjointes parmi les intervenants de la communauté et au sein du gouvernement.

L'Office des affaires acadiennes collaborera avec le Comité de coordination des services en français pour mettre en œuvre les lignes directrices sur les consultations en français et pour offrir aux ministères et aux autres institutions publiques des conseils au sujet de la consultation de la communauté acadienne et francophone en français.

L'Office aidera les institutions publiques désignées à tenir compte de la population acadienne et francophone lors des activités de participation citoyenne, et encouragera la communauté à participer aux occasions qui leur sont présentées afin de pouvoir informer le gouvernement de leurs besoins.

Depuis 2006-2007, l'Office des affaires acadiennes a appuyé les efforts de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) pour promouvoir la disponibilité des services en français au sein de la communauté acadienne et francophone et pour encourager l'utilisation de ces services.

En 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes continuera à appuyer des activités d'engagement de la communauté, avec un accent particulier sur la jeunesse acadienne et francophone.

3. **Reconnaissance de l'excellence en matière de services en français démontrée par la fonction publique**

La prestation de services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dépend des efforts d'une fonction publique dévouée et engagée.

Le rapport d'étape annuel sur les services en français identifie les programmes et les services des institutions publiques désignées qui sont offerts en français à la communauté acadienne et francophone, mais certaines personnes jouent un rôle important dans le succès de ces initiatives qui normalement passeraient inaperçues.

L'Office des affaires acadiennes a lancé le programme des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français, le 20 mars 2009, afin de reconnaître les employés du gouvernement, soit à titre individuel ou en équipe, qui ont fait des contributions exceptionnelles au développement et à la prestation de programmes et de services en français. Les prix seront remis dans trois catégories : Excellence en matière de leadership, Excellence en matière de développement de programme; et Excellence en matière de prestation de services au public.

Le public pourra présenter des candidatures dans la catégorie de la prestation de services au public, tandis que les employés du gouvernement pourront présenter des candidatures dans les trois catégories.

Le programme de prix permet également la reconnaissance de la contribution des anciens coordonnateurs des services en français et la nomination de « champions » des services en français.

La période de mise en candidature est prévue de septembre à novembre 2009, et les premiers prix seront remis en mars 2010.

4. **Améliorer le profil provincial, national et international de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse**

La communauté acadienne et francophone a apporté et continue d'apporter d'importantes contributions à la prospérité sociale et économique de la Nouvelle-Écosse. Ces succès sont généralement bien connus au sein de la communauté acadienne et francophone, mais à un moindre degré au sein de la population générale de la Nouvelle-Écosse.

L'Office des affaires acadiennes appuiera des activités prévues en 2009-2010 qui offriront des possibilités d'améliorer la visibilité et le profil de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse aux niveaux local, national et international, par exemple :

- la réunion de la Région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui aura lieu à Halifax à l'automne 2009;
- la cérémonie de l'Ordre de la Pléiade, qui vise à reconnaître le service public distingué des

parlementaires et des personnes de la communauté à l'appui des idéaux de la coopération et de l'amitié au sein de la francophonie;

- la désignation de Grand-Pré comme site du patrimoine de l'UNESCO;
- le Congrès mondial acadien 2009.

Objectif stratégique 3
Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

Résultat	Mesure	Données de l'année de référence et de l'année subséquente	Résultat ciblé pour 2009-2010	Cible ultime	Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé
La communauté acadienne et francophone a accès à de plus en plus de services et programmes offerts en français et qui répondent à ses besoins.	Nombre d'institutions publiques désignées qui contribuent au rapport d'étape sur les services en français	Rapport de 2007 – 18 Rapport de 2008 – 39	Rapport de 2009 – 40	47	<p>Donner des présentations aux institutions publiques désignées au sujet des exigences de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p> <p>Participer aux initiatives interministérielles menées par d'autres ministères et offrir des commentaires qui aident le gouvernement à comprendre les besoins de la communauté acadienne et francophone.</p> <p>Publier un rapport annuel sur les progrès effectués par le gouvernement dans la prestation des services en français.</p> <p>Appuyer les efforts de la communauté visant à informer le gouvernement au sujet de ses besoins.</p>

Objectif stratégique 3					
Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.					
Résultat	Mesure	Données de l'année de référence et de l'année subséquente	Résultat ciblé pour 2009-2010	Cible ultime	Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé
La communauté acadienne et francophone a l'occasion de participer en français à des réunions provinciales aux fins de consultation avec le public, tel que prévu dans le règlement sur les services en français.	<p>Nombre de consultations publiques provinciales effectuées par des institutions publiques désignées et où des services en français sont offerts</p> <p>(À noter : cette mesure est en cours de révision.)</p>	<p>Les données de l'année base 2008-2009 doivent être recueillies.</p>	Augmenter le nombre de possibilités comparativement à l'année précédente.	Toutes les institutions publiques désignées respectent les exigences du règlement sur les services en français au sujet des consultations en français.	<p>Donner des présentations aux institutions publiques désignées au sujet des exigences de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p> <p>Offrir du financement et d'autre type de soutien aux institutions publiques désignées afin de les aider à offrir des services en français lors des consultations.</p> <p>Encourager la communauté acadienne et francophone à participer aux possibilités de participation citoyenne qui leur sont présentées.</p>
Des institutions publiques désignées ou des fonctionnaires individuels sont honorés pour leur contribution à la prestation de services en français.	<p>Nombre de mises en candidatures reçues.</p> <p>Des prix ont été présentés.</p>	<p>2008-2009 – Plan d'action élaboré et programme lancé.</p> <p>2009-2010 – Première année pour l'appel des candidatures et la remise des prix.</p>	Mettre en œuvre le programme et annoncer les premiers récipiendaires.	Des reconnaissances ont lieu chaque année.	<p>Mettre en œuvre le programme des Prix d'excellence <i>Bonjour!</i> pour les services en français.</p> <p>Promouvoir le programme à l'interne et à l'externe.</p> <p>Évaluer les candidatures reçues.</p> <p>Présenter les prix lors d'une cérémonie appropriée.</p>

F. Stratégie en matière de ressources humaines

L'Office des affaires acadiennes dispose d'un personnel formé de dix membres qui travaillent au centre-ville d'Halifax. La langue de travail est le français, mais tous les membres doivent être entièrement bilingues, en français et en anglais.

L'Office des affaires acadiennes atteindra les buts du Plan des ressources humaines du gouvernement grâce aux activités suivantes :

But 1 – Apporter une contribution positive grâce à une fonction publique compétente, consciencieuse et responsable

- Offrir de la formation en gestion du rendement et utiliser des outils d'évaluation de la gestion du rendement pour s'assurer que les employés reçoivent une rétroaction sur leur travail en temps opportun et que les services offerts au reste du gouvernement sont efficaces, appropriés et uniformes.
- Offrir aux employés des possibilités de perfectionnement professionnel et de développement de leurs compétences en leadership.

But 2 – Être un employeur de choix

- Publier les postes à combler à l'Office des affaires acadiennes, ainsi que les postes bilingues dans d'autres secteurs du gouvernement, au sein de la communauté acadienne et francophone afin de promouvoir le gouvernement comme un employeur de choix.
- Reconnaître les contributions des employés en célébrant les étapes importantes et les succès.
- Élaborer un programme officiel de reconnaissance des employés.
- Appuyer les plans de carrière des employés en offrant une formation et d'autres possibilités qui leur permet de se sentir appréciés et respectés pour avoir choisi une carrière dans la fonction publique.

But 3 – Offrir un milieu de travail sûr et positif

- Afficher les renseignements relatifs à la santé et la sécurité au travail, par exemple des renseignements sur le programme de vaccination contre la grippe, la vérification de la qualité de l'air et la violence au travail, afin de s'assurer que le personnel soit au courant de l'information essentielle.
- Exiger la formation relative aux premiers soins, à la santé et la sécurité au travail et le système SIMDUT pour tous les membres du personnel.
- Encourager un lieu de travail sain et un style de vie équilibré (vie personnelle et professionnelle). Afficher et distribuer les renseignements sur les programmes pertinents.
- Promouvoir et recommander les services offerts au personnel, par exemple le programme PAE.

- Appuyer les possibilités d'engagement social telles que le bénévolat pour des événements communautaires et le recyclage.
- Offrir à tout le personnel une évaluation ergonomique du lieu de travail et prendre les mesures nécessaires pour apporter les améliorations recommandées.

But 4 – Former un effectif diversifié

- Suivre les politiques du gouvernement pour l'embauche équitable et l'équité en matière d'emploi pendant tout le processus de recrutement pour tous les postes à combler.
- Élaborer des plans sur la diversité et l'équité en matière d'emploi, ainsi que des rapports d'étape.
- Avoir un représentant à la table ronde sur la diversité (Diversity Round Table), mettre en évidence le matériel de promotion de la diversité, et encourager le personnel à participer à des activités relatives à la diversité.
- Afficher le matériel d'identité visuelle *Bonjour!* pour indiquer que des services en français sont offerts par tout le personnel.
- Appuyer le personnel participant à la formation obligatoire sur la diversité.

But 5 – Former une organisation intelligente

- Promouvoir les possibilités de formation et discuter du perfectionnement personnel lors les évaluations du rendement.
- Encourager le personnel à participer à des activités d'apprentissage incluant la formation, les ateliers, les conférences, les comités et les projets.
- Encourager la créativité, l'ouverture et la flexibilité par la participation à différentes activités, favorisant ainsi l'engagement et le professionnalisme.

G. Contexte budgétaire

Office des affaires acadiennes			
	Estimations pour 2008-2009	Dépenses réelles pour 2008-2009	Estimations pour 2009-2010
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Secteur de service et programme			
Dépenses totales de programme	2 109	2 147	2 094
Recouvrements ordinaires	(1 400)	(1 460)	(1 400)
Personnel financé (ETP) – Total brut	9,0	7,6	11,0
Personnel financé par la province (ETP) – Total net	4,5	3,8	6,2